

CST.8 Carte de séjour temporaire
Certificat de résidence d'1 an Visiteur

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIÈRE DEMANDE

1. DOCUMENTS COMMUNS

- Justificatif d'état civil :**
 - une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie.
- Certificat médical** à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour.
- Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** et si exigé le droit de visa de régularisation à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour uniquement pour l'étranger titulaire du statut de résident « RLD-UE » dans un autre Etat membre.
NB : les Algériens sont dispensés du paiement de la taxe et du droit de timbre en première délivrance uniquement s'ils ne sont pas titulaires d'un certificat de résidence portant une autre mention à la date de la demande du certificat de résidence « visiteur ».

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

2.1. Visiteur (art. L. 313-6 et L. 313-4-1 du CESEDA)

code Agdref : 1201

- Carte de séjour portant la mention « résident de longue durée-UE »** délivré par un autre Etat membre de l'UE.
- Visa de long séjour.**
- Attestation sur l'honneur**, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle.
- Justificatifs de moyens d'existence suffisants** atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...). Ces documents doivent être traduits en français.
- Attestation d'une assurance maladie** couvrant la durée de son séjour.
- Si prise en charge par une tierce personne** : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant

2.2. Visiteur (ressortissants algériens) (art. 7 a) et 9 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 1201

- Visa de long séjour.**
- Attestation sur l'honneur**, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle soumise à autorisation (professions autres que les emplois salariés, les professions commerciales, artisanales, industrielles ou agricoles : professions libérales et professions indépendantes non réglementées).
- Si absence d'activité professionnelle en France :**
 - justificatifs de moyens d'existence suffisants atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...). Ces documents doivent être traduits en français ;
 - ou prise en charge par une tierce personne : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant ;
- Si exercice d'une activité professionnelle non soumise à autorisation** : justificatif des ressources (attestation bancaire, avis d'imposition...) et justificatifs de la réalité de la profession exercée (inscription ou affiliation auprès d'un organisme professionnel, affiliation à un régime d'assurance maladie).

1. DOCUMENTS COMMUNS

- Justificatif de séjour régulier :**
 - carte de séjour « visiteur » ou visa de long séjour-valant titre de séjour (VLS/TS) portant la mention « visiteur » arrivant à expiration.
- Justificatif d'état civil :**
 - une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie.
- Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour.

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

2.1. Visiteur (art. L. 313-6 du CESEDA)

code Agdref : 1201

- Attestation sur l'honneur**, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle.
- Justificatifs de moyens d'existence suffisants**, atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...). Ces documents doivent être traduits en français.
- Attestation d'une assurance maladie couvrant la durée de son séjour.
- Si prise en charge par une tierce personne**, tout document permettant d'apprécier les ressources suffisantes de la personne qui s'engage à subvenir aux besoins de l'étranger (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant.

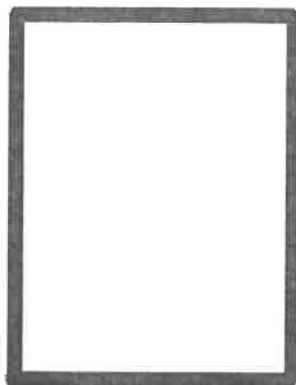
2.2. Visiteur (ressortissants algériens) (art. 7 a) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

code Agdref : 1201

- Attestation sur l'honneur**, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle soumise à autorisation (professions autres que les emplois salariés, les professions commerciales, artisanales, industrielles ou agricoles : professions libérales et professions indépendantes non réglementées).
- Si absence d'activité professionnelle en France :**
 - justificatifs de moyens d'existence suffisants atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...). Ces documents doivent être traduits en français ;
 - ou prise en charge par une tierce personne : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant.
- Si exercice d'une activité professionnelle non soumise à autorisation :**
 - justificatif des ressources (attestation bancaire, avis d'imposition...) et de la réalité de la profession exercée (inscription ou affiliation auprès d'un organisme professionnel, affiliation à un régime d'assurance maladie).

ACQUISITION PHOTO ET SIGNATURE

PHOTOGRAPHIE



SIGNATURE DU DEMANDEUR



La signature doit être apposée ci-dessus
à l'encre noire et de manière appuyée
sans déborder du cadre.

ACQUISITION PHOTO ET SIGNATURE

PREFET DU VAL D'OISE

Sous-préfecture de Sarcelles

N° ETRANGER :

Nature du titre demandé :

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

à

Date d'entrée en France :

aviez-vous un visa

► VOTRE SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marie

date du mariage :

lieu :

concubinage

depuis quand , :

veuf

date du décès :

divorcé

date du divorce :

PACS

date du PACS :

Nom et Prénom de votre conjoint :

Nationalité du conjoint :

est-il en France :

Votre conjoint a-t-il un titre de séjour ?

Si oui N° d'étranger :

Nombre d'enfants mineurs :

Combien sont en France ?

Combien sont scolarisés en France ?

Combien sont au pays ?

► AUTRE FAMILLE : (Préciser le lien de parenté)

Famille en France	Famille à l'étranger

VOTRE ADRESSE :

VOTRE NUMERO DE TELEPHONE :

M. reconnaît l'exactitude des renseignements fournis

Sarcelles, le

Signature

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)

Nom

Prénom.....

né(e) le à.....

demeurant.....

.....

nationalité.....

résident en France depuis le.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné

M.....

né(e) le à.....

de nationalité.....

Je m'engage à avertir l'administration du changement éventuel de domicile de ce ressortissant étranger.

Fait à

le

signature

Joindre la copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. (ramener les originaux)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Sous-Préfecture de sarcelles
Bureau des Ressortissants Étrangers

ENGAGEMENT A NE PAS EXERCER D'ACTIVITE SALARIEE

Demande de délivrance d'un titre en qualité de visiteur :

-1ère demande
-renouvellement

Je soussigné(e)

M

né(e) le

de nationalité

séjournant en France depuis le

titre de séjour n°

déclare sur l'honneur justifier de moyens suffisants d'existence pour séjourner en France et prends l'engagement ferme de n'exercer aucune activité professionnelle soumise à autorisation, notamment salariée, pendant la durée de mon séjour.

Fait le
à Sarcelles,

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

L'article 161 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement (6 mois à 2 ans) et/ou d'une amende, toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je soussigné(e), (indiquer le lien de parenté éventuel) :

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

demeurant :

m'engage à verser pendant la période du : au :

la somme de euros chaque mois à :

M

Né(e) le : à :

de nationalité :

et à prendre en charge les frais d'hospitalisation et de rapatriement éventuels *

Je prends connaissance que la justification de ces versements pourra m'être demandée.

J'atteste, que les sommes versées ne sont, en aucun cas, la contrepartie d'un travail.

Fait à :

Le :

SIGNATURE

* Cette mention peut être rayée si le bénéficiaire de la prise en charge est en possession d'une couverture sociale en cours de validité en France.

JOINDRE :

La photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour **ainsi que**
les trois derniers bulletins de salaire (original + photocopies) **et**
le dernier avis d'imposition (original + photocopie)

Si le soussigné est le père ou la mère de l'étudiant : fiche familiale d'état civil ou livret de famille

FICHE à joindre à toute demande de renouvellement

N° ETRANGER :

NOM :

PRENOM :

Merci de bien vouloir indiquer votre numéro de téléphone portable
pour l'envoi d'un sms
vous informant de la disponibilité de votre titre de séjour.

En cas de changement de n° de téléphone, nous prévenir dans les plus
brefs délais à l'adresse indiquée ci-dessous :

*SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES
Bureau des ressortissants étrangers
1 boulevard François Mitterrand CS 80025
95842 SARCELLES*

ATTESTATION DE RESIDENCE
(carte de résident)

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

né(e) le à

demeurant

.....

nationalité

Certifie sur l'honneur n'avoir pas séjourné plus de trois années consécutives hors de France au cours des dix dernières années.

Fait à

le

Signature :

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE*

Je soussigné,

Déclare sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie en France.

Fait à

le

Signature :

*** A compléter par les ressortissants des pays suivants :**

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée Equatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri-Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo.